



Dépôt:

Xavier Bettel

Groupe parlementaire

DP

PL 6278

Luxembourg, le 5 mai 2011

1

MOTION

La Chambre des Députés

- approuvant l'introduction d'une possibilité de recours contre la décision du ministre statuant sur le bien-fondé de la demande de protection internationale dans le cadre d'une procédure accélérée ;
- considérant que ce recours en annulation devra être introduit simultanément avec le recours en réformation et le recours en annulation de quitter le pays, après notification de la décision du ministre ;
- soucieuse de garantir les droits fondamentaux des demandeurs d'asiles par des procédures juridiques transparentes et justes ;

invite le Gouvernement à

- procéder à une évaluation détaillée de la nouvelle procédure accélérée endéans les six mois après sa mise en vigueur ;
- soumettre pour avis à la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés, les résultats de cette étude.

(X. Bettel) (F. Braz) (C. F. EYBEN)
 (Ch. Bettel) (M. J. J.)
 (E. Berger) (C. Adam)